



# FONCTIONNEMENT DES TEMPS PERISCOLAIRES

Le projet éducatif et pédagogique du périscolaire est disponible dans chaque garderie

**L'ACCUEIL DU MATIN :** Pour un réveil en douceur

**OBJECTIFS :**

- Accueillir les enfants dans un environnement agréable et sécurisant.
- Permettre aux enfants de jouer et se détendre dans un espace ludique.
- Respecter le rythme de l'enfant.

**FONCTIONNEMENT :**

Les agents municipaux proposent plusieurs espaces de jeux aux enfants afin de bien démarrer leur journée, (jeux de sociétés, jeux de construction, coin cuisine...) du matériel de dessin est aussi mis à disposition.

**L'ACCUEIL DU MIDI :**

**OBJECTIFS :**

- Accueillir les enfants dans un environnement agréable et sécurisant
- Permettre aux enfants de manger un repas équilibré, dans une ambiance sereine
- Impliquer l'enfant dans la vie en collectivité
- Permettre aux enfants de souffler, de se détendre

Chaque cantine scolaire instaure des règles de vie avec les enfants pendant la pause déjeuner.

[\(Les menus sont affichés aux panneaux périscolaires des écoles et en ligne sur le site internet de la commune\)](#)

**L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR**

**OBJECTIFS :**

- Accueillir les enfants dans un environnement agréable et sécurisant
- Proposer un espace leçons
- Permettre aux enfants de souffler, jouer, se détendre
- Proposer des jeux et activités variés et adaptés à l'âge des enfants.

**FREQUENTATION**

Les horaires de fermeture sont à respecter impérativement.

**Tout enfant non pris en charge après l'école sera déposé en garderie avec un tarif exceptionnel s'il n'a pas de contrat périscolaire.**

- Le goûter est fourni.
- Il est impératif d'accompagner et de venir chercher votre enfant dans les locaux de la garderie
- Les enfants ne pourront être récupérés que par les personnes habilitées à cet effet et mentionnées lors de l'inscription. (Cf. : Article 5 - Fréquentation du règlement intérieur)



### Projet d'accueil individuel :(P A I)

- Le PAI concerne les enfants atteints d'une maladie chronique (diabète, asthme, allergies...)
- Les parents doivent impérativement aller chez un médecin pour mettre en place le projet d'accueil individuel (PAI).
- Le PAI sera rédigé à l'école en présence de la famille, de la directrice, du service municipal ainsi que de la société de restauration en cas d'allergie alimentaire. (Cf. : règlement du périscolaire : Article-7 allergies)

## Tarifs et modalités d'inscription

Les inscriptions des enfants aux temps périscolaires sont effectuées chaque année dès le mois de juillet auprès de la mairie. **Pour bénéficier de ce service, l'inscription est obligatoire à chaque nouvelle rentrée scolaire.**

### **TARIFS DU PÉRISCOLAIRE**

#### **RESTAURATION SCOLAIRE**

Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	Présence exceptionnelle
<900	1	1	1	6,50 €
900<1200	4	3,60	3,20	
>1200	4,20	3,80	3,40	

Attention, les commandes sont passées le **mercredi** à 12h, pour la semaine suivante.  
**Toute modification non donnée avant MERCREDI 10h ne sera pas prise en compte.**

#### **TARIF A LA PRESENCE :**

Tarif accueil périscolaire matin :

Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	Présence exceptionnelle
<700	1,30	1,10	0,90	6,50 €
700<900	1,50	1,30	1,10	
900<1200	1,60	1,40	1,20	
>1200	1,70	1,50	1,30	

Tarif accueil périscolaire soir :

Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	Présence exceptionnelle
<700	1,80	1,60	1,40	6,50 €
700<900	2	1,80	1,60	
900<1200	2,10	1,90	1,70	
>1200	2,20	2	1,80	

**S'il y a modification de présence merci de prévenir le SERVICE ENFANCE 48 h avant. Pour la sécurité des enfants, il est nécessaire de prévoir un nombre d'agents suffisant et ceux-ci doivent savoir si votre enfant reste en garderie le soir.**



# REGLES DE VIE

Pendant la récréation, en cantine et lors des accueils périscolaires :

Je joue sans brutalité, et respecte les consignes. Je sais que si je ne respecte pas les consignes mes parents seront prévenus ou bien des sanctions pourront être prises.

**Si besoin, vous serez contactés par le service Enfance**

**N'hésitez pas à venir voir l'équipe ou le service Enfance pour en parler.**



Accueil lors de la pause déjeuner à l'école Louis ARAGON



Atelier médias : enregistrement webradio



## Contacts

### Service Enfance-Jeunesse

2 place de l'Eglise St Just,  
Mairie de la Chapelle-Longueville  
27950 La CHAPELLE-LONGUEVILLE

Tél : 02 32 52 75 20

mail : [service-enfance@lachapellelongueville.fr](mailto:service-enfance@lachapellelongueville.fr)

### Horaires du secrétariat

lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi : 8H à 11h

(Possibilité de prendre rendez-vous)

**Ecole Nina SIMONE** : 02.32.52.20.31    [0271253r@ac-normandie.fr](mailto:0271253r@ac-normandie.fr)

**Ecole Thomas PESQUET** : 02 32 52 48 88    [ecolesaintjust27@gmail.com](mailto:ecolesaintjust27@gmail.com)

**Ecole Louis ARAGON** : 02 32 52 71 36    [0271839c@ac-normandie.fr](mailto:0271839c@ac-normandie.fr)

**Inspection de Vernon** : 02.32.08.96.46    [0271037f@ac-normandie.fr](mailto:0271037f@ac-normandie.fr)

Les représentants de parents d'élèves :

**Ecole Nina SIMONE** : [peninasimone@gmail.com](mailto:peninasimone@gmail.com)

**Ecole Thomas PESQUET** : [aape27@gmail.com](mailto:aape27@gmail.com)

**Ecole Louis ARAGON** : [parentsdelachapellereanville@gmail.com](mailto:parentsdelachapellereanville@gmail.com)



Ateliers lors de la kermesse 2023

